



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E172057

VALABLE JUSQU'AU 18/06/2024

ÉDITÉ LE 26/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/12/2001

Forme juridique : SACA

Capital : 698 555 072

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NANTERRE 552 046 955

Siret : 552 046 955 03930

Code NACE : 3530Z

Numéro caisse de congés payés : 2123719

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62155128

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2022

Raison sociale : ENGIE ENERGIE SERVICES - COTE D'AZUR (AGENCE)

NICE LA PLAINE BATIMENT C1  
AVENUE EMMANUEL PONTRÉMOLI  
BP 3

06201 NICE CEDEX 3

Téléphone : 04 92 29 86 00

Fax : 04 92 29 86 01

Portable : 06 20 52 86 67

Site Internet : www.engie.com

E-mail : carole.obled@engie.com

Responsabilité légale :

LUTMAN PHILIPPE DIRECTEUR REGIONAL

Effectif moyen : 199

Tranche de classification : EFF5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5213 | Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE | 28/06/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 28/06/2022         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 28/06/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE NICE  
208, BOULEVARD DU MERCANTOUR  
SPACE "B"  
B.P. 3076  
06202 NICE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.